

## **Désignation d'un expert indépendant**

Dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé le 27 mai 2011 par la société Fibertex Nonwovens A/S auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (" AMF "), faisant suite à l'acquisition par cette dernière de 1.132.873 actions Tharreau Industries auprès de la société Finta Technologies SA, le cabinet Paper Audit & Conseil a été désigné par le Directoire de Tharreau Industries le 10 mai 2011 sur proposition du Conseil de Surveillance en date du même jour, en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 du Règlement général de l'AMF afin d'établir une attestation d'équité sur les termes de ladite offre.

Le rapport du Paper Audit & Conseil figurera dans la note en réponse de Tharreau Industries qui sera soumise au visa de l'AMF.

Relations investisseurs : [alain.molis@tharreau-industries.com](mailto:alain.molis@tharreau-industries.com)